AR PREFECTURE

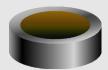
016-200072023-20181025-20181025_02-DE

Regu le 08/11/2018

Rapport annuel



Prix & Qualité service de l'assainissement non collectif DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2017 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.



Document établi le 4 octobre 2018

Sommaire

■ CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	
■ ESTIMATION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF E	
LA POPULATION DESSERVIE	3
■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	
■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	
■ INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
ACTIVITES DU SERVICE	
■ TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	
■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	5
■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
■ RECETTES D'EXPLOITATION	
■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE	7
■ INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	8
■ TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	8
■ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	9
■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	Q
■ ETAT DE LA DETTE	
■ AMORTISSEMENTS REALISES	
- AWORTISSEMENTS REALISES	9

Rapport annuel

Caractérisation technique du service public de l'assainissement non collectif

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La CDC COEUR DE CHARENTE regroupe les communes de AIGRE, AMBERAC, ANAIS, AUNAC SUR CHARENTE, AUSSAC-VADALLE, BARBEZIERES, BESSE, CELLEFROUIN, CELLETTES, CHAPELLE (LA), CHARME, CHENON, COULONGES, EBREON, FONTCLAIREAU, FONTENILLE, FOUQUEURE, GOURS (LES), JUILLE, LICHERES, LIGNE, LONNES, LUPSAULT, LUXE, MAINE DE BOIXE, MANSLE, MONTIGNAC-CHARENTE, MOUTON, MOUTONNEAU, NANCLARS, ORADOUR, PUYREAUX, RANVILLE-BREUILLAUD, SAINT AMANT DE BONNIEURE, SAINT ANGEAU, SAINT CIERS SUR BONNIEURE, SAINT FRAIGNE, SAINT FRONT, SAINT GROUX, SAINT-AMANT-DE-BOIXE, SAINTE COLOMBE, TACHE (LA), TOURRIERS, TUSSON, VALENCE, VARS, VENTOUSE, VERDILLE, VERVANT, VILLEJESUS, VILLEJOUBERT, VILLOGNON, VOUHARTE et XAMBES.

L'ensemble de ces communes est concerné par le service.

■ ESTIMATION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DE LA POPULATION DESSERVIE

Environ 7969 installations.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif imposé par l'article L2224-8 du CGCT.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

Rapport annuel



DU SERVICE PUBLIC

INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

		1	
	nombre de points	points obtenus	
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œu d'assainissement non collectif	ivre du servic	e public	
+ 20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération ;	20	20	
+ 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;	20	20	
+ 30 : mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans ;	30	30	
+ 30 : mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations ;	30	30	
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement r comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires son	B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place		
+ 10 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations ;	10	0	
+ 20 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations ;	20	0	
+ 10 : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10	0	
TOTAL	140	100	

■ ACTIVITES DU SERVICE

Prestation	2016	2017	Variation
Contrôle de conception installation nouvelle	110	54	-51%
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	88	50	-43%
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	434	81	-81%
Contrôle à la demande du propriétaire (vente)	174	74	-57%
Avis sur certificat d'urbanisme	114	172	+51%

Rapport annuel

Tarification et recettes du service public de l'assainissement non collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujetti à la TVA.

PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le prix du service comprend :

Rapport annuel

AR PREFECTURE

016-200072023-20181025-20181025_02-DE

Regu le 08/11/2018

Communauté de Communes Cœur de Charente

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2017

tarif domestique de la Communauté de communes

Tarif domestique de la Communauté de communes Evolution du tarif de l'assainissement non collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de la collectivité				
Prestations HT	Contrôle de conception installation nouvelle	100,00	100,00	0,00 %
	Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	0,00	0,00	0,00 %
	Contrôle périodique de bon fonctionnement (€/an)	20,00	20,00	0,00 %
	Contrôle conception réalisation instal. à réhabiliter [€\an]	20,00	20,00	0,00 %



■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2016	2017	Variation
Total recettes liées à la facturation des abonnés	158 509,17 €	149 184,00 €	-6%
dont			
Contrôle de conception installation nouvelle	8 400,00 €	4 000,00 €	-52%
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	150 109,17	145 184,00 €	-3%
Autres recettes			
Subvention agence de l'eau	35 065,32 €	21 530,00 €	-39%
Contribution du budget assainissement collectif	14 311,00€		-100%
TOTAL	207 885,49 €	170 714,00 €	-18%

■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2016	2017	Variation
Rémunération du personnel		72 694,57 €	

Rapport annuel

DU SERVICE PUBLIC

CDC COEUR DE CHARENTE

Indicateurs de performance du service de l'assainissement non collectif

■ TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement et , d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2016	2017
nombre d'installations neuves ou réhabilitées déclarées	1 615	1511
conformes		
nombre d'installations considérées, dans le cadre du contrôle	3 129	3186
du fonctionnement et de l'entretien, comme ne présentant pas		
de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés		
de pollution de l'environnement		
dont nombre d'installations à réhabiliter en cas de vente		2209
nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté	4 744	4640
le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la		
santé des personnes ou de risques avérés de pollution de		
l'environnement		
nombre total d'installations contrôlés depuis la mise en place du	7 839	7849
service		
Taux de conformité [%]	60,50 %	58,70 %

Rapport annuel

Financement des investissements du service de l'assainissement non collectif

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Logiciel R'SPANC – X'MAP	13 528 €		
2 tablettes tactiles de terrain	6 720 €		

■ ETAT DE LA DETTE

Pas de dette.

AMORTISSEMENTS REALISES

	2017
Montant de la dotation aux	9 737,00 €
amortissements	

Rapport annuel